

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00513
Numéro SIREN : 824 895 700
Nom ou dénomination : 2 MH TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2020 sous le numéro de dépôt 5059

Greffe du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 05/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/5059

Déposant :

Nom/dénomination : 2 MH TRANSPORT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 824 895 700

N° gestion : 2017 B 00513





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

5059
2019

Exercice ouvert le		et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
	14 RUE DU GÉNÉRAL DE LAFITTE 93100 SAINT DENIS
SIRET	Ancienne adresse en cas de changement :
Adresse du principal établissement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	--	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,33% ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Bénéfice imposable à 15%		Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
					PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>	Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>				
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>								

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 06/03/2020 Lieu : SAINT DENIS Qualité : PRÉSIDENT Nom du signataire : H. BOUKAMA EL. MORTAGA

Sage



Handwritten signature

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2019)

Si déposé néant, cochez la case

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e						
				f						
				g						
				h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j						
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)						
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARI - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandites - SI P et ste de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société								
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées							
	1	2	3	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	5	Remboursements	6	Indemnités forfaitaires	7	Remboursements
J DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice					
					MVLT restant à reporter					



Handwritten signature

Designation de l'entreprise		SASU 2 MH TRANSPORT		Neant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		14 RUE DU GENERAL JOINVILLE 93200 SAINT DENIS				
SIREN		8 2 4 8 9 5 7 0 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 1		Durée de l'exercice précédent* 0		
				Exercice N clos le		
				1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		
				Net 3		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
ACTIF IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		
		Total I (5)	044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres* (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	6 000	086	6 000
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II	096	6 000	098	6 000	
Total général (I + II)		110	6 000	112	6 000	
PASSIF				Exercice N NET		
CAPITAL PROPRIÉTAIRE	Capital social ou individuel*		120		6 000	
	Cartes de réévaluation		124			
	Reserve légale		126			
	Reserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (31))		132			
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136			
	Provisions réglementées		140			
		Total I	142		6 000	
		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... (169))		172			
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III	176				
Total général (I + II + III)		180		6 000		
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 2 MH TRANSPORT		Neant <input checked="" type="checkbox"/>		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				Exercice N clos le		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T V A (I)				232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes ¹ (dont crédit bail - mobilier. - immobilier.)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE)*		243		244	
	Remunerations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		
Produits financiers (III) 280				294		
Charges financières (V)				290		
Produits exceptionnels (IV)				300		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art 217 octies)		347			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310		
B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col 2		312		314		
Remboursements	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art 39-4 C.G.I) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-ets d'associés		247		330	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de l'exercice d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986		987	
	ZIU-TU (44 octies et octies A)					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies A)		981		989	
	ZRD (44 terdecies)		127		138	
	ZRR (44 quinquies)					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991		990	
	Pôles de compétitivité hors CICI (art 44 undécies)					
	ZI A (44 quaterdecies)		345		344	
Investissements outre-mer						
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44 sexdecies)				992		
Dont déduits	Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655			350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col 1	352		354	
		Déficit col 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col 1	370		372	
		Déficit col 2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reevaluation legale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste mises hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2		3		4		5		6		7	
	6	7		8		9		10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme*	Long terme							
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩	⑪	⑫	⑬	
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise <u>SASU 2 MH TRANSPORT</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées*		610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666	
TOTAL			680	682	684	686	
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C		
	Dotations		Reprises		VENTILATION DES DOTATIONS AU X PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Immobilisations incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II	DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995
Déficits imputés			983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996
Déficits reportables			984				
Déficits de l'exercice			860				
Total des déficits restant à reporter			870				
IV	DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOF-SI

Designation de l'entreprise SASU 2 MH TRANSPORT		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le 09/02/2017		et clos le 31/12/2017	
		Durée en nombre de mois 1 1	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	
		dont apprentis	657
		dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	152
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO-ETABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	du 160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD & Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD & Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs



Handwritten signature

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

SIREN 8 2 4 8 9 5 7 0 0

DE NOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2 MH TRANSPORT

ADRESSE (voie) 14 RUE DU GENERAL JOINVILLE

CODI POSTAL 93200 VILLE: SAINT DENIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOUAMAMA Prénom(s) EL MOSTAFA

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 24091962 N° Département 99 Commune AIN BENIN M Pays

Adresse : N° 14 Voie RUE GENERAL JOINVILLE

Code Postal 93200 Commune SAINT DENIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1



Handwritten signature

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus à la Présidence,**
- **Approbation du salaire du Président**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- **Une copie de la lettre recommandée adressée à chaque actionnaire et les avis de réception,**
- **L'Inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017,**
- **Le rapport de gestion établi par la présidence,**
- **Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.**

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la présidence.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le résultat : Néant.

- Report à nouveau : Néant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

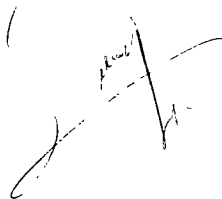
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président de la Société ou à tous porteurs des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les actionnaires.

Monsieur BOUAMAMA EL MOSTAFA



2MH TRANSPORT
Société par actions simplifiée
Au capital de 6.000 €
Siège social :
14 RUE DU GENERAL JOINVILLE
93200 SAINT DENIS

RCS BOBIGNY: 824 895 700

RAPPORT DE GESTION
DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, le rapport de gestion ainsi que tous les comptes annuels dudit exercice.

Pour information, il vous a été adressé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, savoir:

- Les comptes annuels et le texte des résolutions soumises à votre vote

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé sont présentés en conformité avec la loi comptable n° 82/3530 du 30 avril 1983 et du décret n° 83/1020 du 29 novembre 1983.

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent aux différentes propositions qui vous sont faites.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la présidence quitus de sa gestion.

- 1 -



Handwritten signature

Vous trouverez, en annexe, de façon détaillée, les principales informations comptables.

COMPTE RENDU DES PRINCIPALES INFORMATIONS COMPTABLES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a réalisé un chiffre d'affaires : Néant.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 se traduit par un résultat : Néant.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

- Report à nouveau : Néant.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à : SAINT DENIS

Le, 30 juin 2018

LE PRESIDENT



- 2 -